

## Aide exceptionnelle de solidarité pour les familles les plus en difficulté : un geste d'urgence bienvenu

**L'Unaf salue la mesure d'aide d'urgence, destinée aux allocataires du RSA et aux parents bénéficiaires des aides au logement, pour les aider à faire face à leurs achats de première nécessité, particulièrement leurs frais d'alimentation, dans un contexte de fermeture des cantines.**

Cette aide tient compte du nombre d'enfants (100 euros par enfant pour les parents bénéficiaires du RSA ou seulement des APL) : c'est une nouveauté, alors que les mesures prises depuis plusieurs années en matière sociale et fiscale ne tenaient que très rarement compte de la charge d'enfant. Cette approche "familialisée" est bienvenue dans un contexte de crise où de nombreuses familles rencontrent des difficultés pour assumer leurs charges liées à la présence d'enfants (alimentation, équipement numérique lié à l'école à la maison, etc.).

Des collectivités locales se sont également engagées, par exemple pour compenser les surcoûts supportés par les familles pour les achats alimentaires alors qu'elles bénéficiaient jusqu'à présent de tarifs sociaux pour la restauration scolaire. L'Unaf encourage le plus grand nombre des collectivités à venir compléter cette aide exceptionnelle décidée par le gouvernement. Les collectivités pourraient étendre les aides, au-delà des seules familles allocataires du RSA ou des APL, par exemple aux familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. Ce serait d'autant plus pertinent que l'appréciation des ressources par les CAF se fait avec un décalage dans le temps. Certaines familles ont subi des pertes importantes de ressources du fait de la crise (chômage partiel, arrêt de travail), et ainsi basculé dans la pauvreté sans que les CAF puissent en tenir compte.

**Enfin, l'Unaf souligne qu'un très grand nombre de familles sont et seront impactées par la crise économique. Au-delà de l'urgence, il sera nécessaire d'apporter des garanties pérennes de soutien à l'ensemble des parents.**

**Contact presse :** Laure MONDET [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) 01 49 95 36 77

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.